

Rabat, le 14 février 2017

## **Présentation de la première thèse de doctorat soutenue à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme sur le thème « Dérogation en urbanisme et rapports de pouvoir au Maroc /Cas de Fès»**

Afin de célébrer la soutenance de la première thèse de doctorat en « Aménagement et Urbanisme » soutenue à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, et dans le cadre de l'accompagnement de la stratégie du Ministère de tutelle et de ses composantes (Agences Urbaines et Inspections Régionales) pour contribuer au débat portant sur les différents défis qui interpellent plusieurs acteurs et intervenants dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme( INAU) a organisé, le mardi 14 février 2017, en présence de M. Driss Merroun , Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, une présentation sur le thème « Dérogation en urbanisme et rapports de pouvoir au Maroc / Cas de Fès» exposée par madame Nada ES-SALLAK, première titulaire d'un Diplôme de Doctorat en Urbanisme et Aménagement de la première promotion de la Formation Doctorale intitulée « Urbanisme, Gouvernance Urbaine et Territoires» relevant de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme.

Dans son intervention, le Ministre a insisté sur l'importance de la recherche dans les domaines de compétence du Ministère et a salué les efforts des enseignants-chercheurs dans l'encadrement des thèses de doctorat et des programmes de recherche. Il a par ailleurs incité les différentes composantes du Ministère (Directions Centrales, Agences Urbaines et Inspections Régionales) à faire des propositions de thèmes de recherche aux établissements de formation qui relève du Ministère à savoir L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) et l'Ecole Nationale d'Architecture (ENA).

Par la suite, Mme Nada ES-SALLAK a fait une présentation de l'objet et des conclusions de sa thèse. Lors de cet exposé, Il a été question, de s'interroger sur l'articulation des acteurs, leur pluralisme, leur relativisme et leurs mécanismes d'actions quant à la fabrication urbaine de leurs espaces de vie, moyennant l'utilisation de la dérogation en urbanisme, en particulier au niveau de la ville de Fès, entre 1999 et 2011. Période durant laquelle cette ville a connu un étalement urbain remarquable, effectué en grande partie au détriment des terrains agricoles Périphériques.

A la fin, le Ministre a remercié et félicité le jury qui a évalué ce travail, ainsi que la jeune docteure en urbanisme et lui a remis son diplôme de Doctorat en Urbanisme et Aménagement, le premier de son genre délivré par l'INAU.